BULLETIN

Vivre à Longvilliers

Septembre 2018

MAIRIE DE LONGVILLIERS
4, route de Rochefort
78730 LONGVILLIERS
Tél : 01 30 41 33 96
Tél : 09 64 38 87 19
Fax : 01 30 41 46 18

La Mairie est ouverte au public :

Le mardi de 14h à 17h
Le jeudi de 14h à 17h
Le samedi de 9h à 12h

http://longvilliers.free.fr
mairie.longvilliers@wanadoo.fr

Sommaire

Le Mot du Maire
Compte rendu du Conseil Municipal
Inscriptions sur les listes électorales
Centre Communal d'Action Sociale
Carte Nationale d'Identité
Rentrée scolaire
Animations périscolaires
Allocation de rentrée scolaire (ARS)
Transports
Compteurs électriques Linky
Journées du Patrimoine
Bibliothèque
Carte Mobilité Inclusion (CMI)
Associations
Les arbres de nos forêts
Qualité de l'eau 2017
Ça s'est passé à Longvilliers

Madame, Monsieur,

C'est la reprise ! J'espère que cet été ensoleillé a permis à toutes et tous de passer de belles vacances et que petits et grands sont prêts à reprendre travail et activités. Une nouvelle année scolaire repart avec de nouveaux horaires et le retour à la semaine de 4 jours. Un grand coup de chapeau aux bonnes volontés qui se sont mobilisées pour les activités périscolaires durant les quatre précédentes années.

Une reprise malheureusement attristée par le décès de Monsieur Georges Bénizé, ancien Maire de Rochefort-en-Yvelines de 1995 à 2014, ancien Président du Syndicat Intercommunal des Écoles de Rochefort/Longvilliers de 2008 à 2014 et depuis 2015, Conseiller départemental. Nous avons tous été consternés par cette subite disparition. Nous adressons nos sincères condoléances à la famille et amis.

Le 3 septembre, a eu lieu une réunion en Sous-Préfecture, concernant l'extension du Parc multimodal du Plessis-Mornay dont l'achèvement est prévu en 2020. La prochaine étape sera l'enquête publique qui se déroulera courant novembre 2018. Je vous engage à profiter de cette consultation pour y consigner vos remarques, critiques ou suggestions. Des permanences avec le commissaire enquêteur seront organisées en Mairie.

L'année passée a vu la troisième mise en souterrain des réseaux sur la commune, après la route de Rochefort au Bourg et au Petit Plessis, c'est la rue du Lavoir à La Bâte qui a obtenu ce privilège. La remise en état des lieux a été fortement perturbée par les pluies diluviennes du printemps et par la sécheresse qui a suivie.

Suite à l'intense période des pluies de juin et aux inondations qui ont envahi quelques résidences, j'ai eu la satisfaction, pour les sinistrés, de noter que la commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle.

La fête de Longvilliers nous a régalés cette année d'un repas préparé par quelques élèves de Francis, dûment formés aux cours du Restaurant éphémère. Le beau temps était de la partie et le feu d'artifice a conclu en beauté la soirée.

Nous saluerons le départ en retraite prévu le 20 octobre, de notre agent technique Patrice Sérafini. Je tiens à le remercier pour les services rendus, son sérieux et ses qualités relationnelles. L'équipe municipale lui souhaite une longue et attrayante retraite. Il sera remplacé par Tony Carvalho à qui nous souhaitons la bienvenue.

Le Plan Canicule a été mis en place par la Préfecture, et a permis à notre réserve communale de rentrer en contact avec nos ainés, qui ont particulièrement bien supporté les fortes chaleurs estivales.

A l'heure où nous bouclons le journal, on peut faire le bilan de cette rentrée scolaire qui s'est bien déroulée dans les deux écoles, aussi j'en profite pour souhaiter bon courage au personnel avec une année sereine et des enfants studieux.

Excellente reprise à tous.

Marc ALLES

Conseil Municipal du 6 juillet 2018

Le 6/07/2018, le Conseil Municipal légalement convoqué le 23/06/2018, s'est réuni sous la présidence de M. Alles, Maire. Présents : Mmes Gilet, Lassimouillas, Mayordomo, Palfray, MM : Alles, Canal, Chanclud, Chapey. Absents ayant donné procuration : MM. Alexandre à M. Alles, Caron à M. Chanclud, Cordier à Mme Lassimouillas, George à Mme Palfray, Godeau à Mme Mayordomo, Magné à Mme Gilet. **Secrétaire de séance** : M. Canal. **M. le Maire demande** aux conseillers municipaux leur accord :

***Pour rajouter** à l'ordre du jour la délibération suivante : **1°** Participation Carte Imagine'r Lycéens-Étudiants. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. **Le compte rendu** de la séance du 18/05/2018 est adopté à l'unanimité.

Aménagement du parc multimodal : cession des parcelles du parc relais actuel à la société Cofiroute agissant au nom et pour le compte de l'État en sa qualité de concessionnaire de l'Autoroute A10. La société Cofiroute s'est vu confier, l'aménagement du parc multimodal, par l'extension du parc relais existant, pour développer le covoiturage, faciliter le report de la voiture vers les transports en commun, renforcer la sécurité et améliorer le confort des usagers à travers notamment la création d'une gare routière - un projet approuvé par l'État.

Longvilliers, propriétaire des parcelles du parc relais actuel, souhaitait que l'ensemble des parkings soit géré par la même entité et que la gratuité des parkings soit conservée, sans limitation de durée. Cofiroute accepte le principe de reprise du parc relais actuel. Ces parcelles seront cédées pour un euro avec dispense de paiement. Tous les frais annexes (frais aux hypothèques, etc…) seront pris en charge par la société Cofiroute. **Le Conseil Municipal** à l'unanimité **accepte**.

Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France (CIG) : Convention d'adhésion à la prestation médiation préalable obligatoire. Pour les employés de la Fonction Publique Territoriale, un décret et un arrêté confient la mise en œuvre de l'expérimentation d'une « médiation préalable obligatoire » en cas de litige, afin de limiter le recours à des voies exclusivement juridictionnelles, aux Centres de Gestion**.** Le CIG peut intervenir en sa qualité de médiateur. Cependant pour bénéficier de cette prestation, les collectivités intéressées doivent délibérer et signer une convention d'adhésion avant le 1er septembre 2018. Passé cette échéance, elles n'auront plus la possibilité d'adhérer, même ultérieurement. Cette médiation est une mission facultative. **Le Conseil Municipal** à l'unanimité **accepte**.

Participation carte Imagine'r Lycéens-Étudiants. En 2016, le Syndicat des Transports d'Ile de France a décidé d'un forfait Imagine'r au tarif unique « toutes zones ». Le Conseil Municipal avait accordé alors, une participation de 30% de ce forfait unique. L'année suivante, le Conseil Municipal a décidé d'un montant forfaitaire de 100€. A partir de la rentrée scolaire 2018-2019, le Conseil Municipal décide de maintenir ce forfait à 100€ pour les lycéens-étudiants âgés de moins de 22 ans dans l'année scolaire de la demande, résidants à Longvilliers. Pour bénéficier du remboursement, il est exigé le reçu de paiement de la carte Imagine'r, le certificat de scolarité et le Relevé d'Identité Bancaire du payeur de l'abonnement. **Le Conseil Municipal** à l'unanimité **accepte**.

Autorisation du Droit des Sols présentée par M. Chanclud : une Déclaration Préalable, dossier en instruction.

Questions diverses :

Rapport d'activité 2017 Pour le groupe Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Ile de France, disponible en Mairie pour les conseillers.

SIAEP d'Ablis : M. Chanclud présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Hameau de La Bâte : M. Chapey s'exprime au sujet de l'arrosage de la place du hameau. Suite aux travaux d'enfouissement de réseaux, les pelouses ont été abîmées, sur les trottoirs de la rue du Lavoir et sur la place. L'entreprise d'espaces verts, chargée de réaliser l'engazonnement, a pris du retard et la jeune pelouse souffre de la chaleur. Afin d'arroser la pelouse de la place, une prise d'eau a été branchée sur la borne incendie. Le SIAEP d'Ablis a téléphoné à la mairie et précisé que la consommation d'eau serait facturée à la commune.

M. Alles décide que, comme il n'est pas possible d'arroser toutes les nouvelles pelouses, rien ne le serait. M. Chapey proteste car il n'y a pas la possibilité matérielle pour les trottoirs. M. Alles précise qu'il y a d'autres bouches et maintient : « tout ou rien, et pas seulement la place ».

Conseil Municipal du 6 juillet 2018 (suite)….

Vérification des bornes incendie : M. Alles informe le Conseil Municipal que la SIAEP d'Ablis a effectué un sondage auprès de l'ensemble des communes du syndicat. Seules 10 communes ont répondu favorablement. Le SIAEP décide de ne pas donner suite à ce service.

Cimetière : M. Chapey demande à M. Alles ce qu'il préconise pour l'entretien du cimetière sans produit phytosanitaire. M. Canal explique que dans le cadre du Parc Naturel Régional, cette question revient régulièrement. De nombreuses communes ont enherbé les allées, mais il n'y a pas de bonnes solutions.

Balayage mécanique : la société ESV souhaite réviser les clauses du marché, notamment le linéaire de voirie. Un rendez-vous est prévu avec M. Magné afin de vérifier ce linéaire.

Budget : Un point sera présenté au conseil municipal après avoir réglé la totalité du marché "Enfouissement de réseau".

La séance est levée à 21H47.

Décompte INSEE du recensement

L'INSEE nous informe du comptage de notre commune suite au recensement.

	Décompte INSEE
Adresses d'habitation	227
Adresses collectives	9
Résidences principales	194
Logements occasionnels, résidences secondaires, vacants	40
Logements enquêtés	235
Bulletins individuels	488
logements non enquêtés	9
Logements d'habitation	244

Départ de Patrice Sérafini

Après 5 ans de bons et loyaux services, notre agent technique, **Patrice Sérafini** nous quitte pour une retraite bien méritée. Travailleur efficace et bien apprécié de tous, nous avions l'habitude de le rencontrer œuvrant sur les routes de notre village, ici élaguant un buisson trop envahissant, là tondant les bas-côtés, sans oublier l'entretien de l'école et des bâtiments communaux. Toujours très participatif, il était de toutes les installations et rangements de la fête de Longvilliers. Excellant dans le travail du bois, c'est à lui que l'on doit les charmants animaux qui ont orné les abords de l'église à Noël.

Nous lui souhaitons une retraite sereine et active.

Inscription sur les listes électorales

Les inscriptions sur le fichier électoral peuvent s'effectuer jusqu'au 31 décembre à tout moment de l'année. Cette inscription vous donnera le droit de vote à partir du 1er mars de l'année suivante.

Vous venez d'emménager à Longvilliers : votre inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre prochain entraînera votre radiation sur votre ancienne commune de rattachement.

Pour vous inscrire, vous devez être âgé de plus de 18 ans, être de nationalité française et jouir de vos droits civils et politiques.

Les ressortissants de l'Union Européenne peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour pouvoir voter aux élections municipales et aux élections européennes.

Liste des pièces à fournir :

- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) en cours de validité,
- Un justificatif de domicile récent,
- Si vous habitez chez vos parents, une attestation sur l'honneur de ces derniers, établie sur papier libre, certifiant que vous résidez chez eux.

****

Centre Communal d'Action Sociale de Longvilliers

La sortie des aînés aura lieu le 8 décembre. Au programme : déjeuner-croisière en bateau-mouche, visite des serres tropicales du jardin des plantes et promenade dans Paris avant d'admirer les illuminations de Noël .Les bulletins d'inscription seront bientôt dans vos boîtes aux lettres.

Les personnes âgées de 70 ans et plus qui ne désirent pas participer à cette sortie pourront s'inscrire en Mairie afin de recevoir le colis de Noël.

Nous espérons vous retrouver nombreux le 8 décembre pour partager cette journée de détente et d'échange.

****

Élan de solidarité au Bouc Étourdi

Saluons une mobilisation de jeunes et moins jeunes au Bouc Étourdi pour vider une maison d'objets encombrants devenus inutiles et remplir une benne de 30 m^3. Bravo et merci aux bonnes volontés.

Carte Nationale d'Identité

Pièces à fournir:

♦ Une copie intégrale de votre acte de naissance.

♦ Deux photos d'identité de format 3,5 x 4,5 cm

♦ Un justificatif de domicile

♦ Votre carte nationale d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement.

♦ Sa délivrance reste gratuite sauf en cas de non-présentation de la carte nationale d'identité (perte ou vol) en vue de son renouvellement, l'usager devra acquitter un droit de timbre de 25 euros. Pour plus de renseignements, adressez vous à la mairie.

Le passeport biométrique : sur rendez-vous

Pour la délivrance des passeports biométriques, les agents de la Mairie de Saint Arnoult-en-Yvelines vous accueillent uniquement sur rendez-vous. Cette organisation a pour but de réduire le temps d'attente à l'accueil et facilite la gestion des dossiers traités.

Contact au 01 30 88 25 30 ou 01 30 88 25 25

♦ Un timbre fiscal, pour les passeports (86 € pour un majeur, 42 € pour les mineurs de 15 ans à 17 ans, 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans). Pièces à fournir : liste disponible en mairie

****

Journée Défense et Citoyenneté

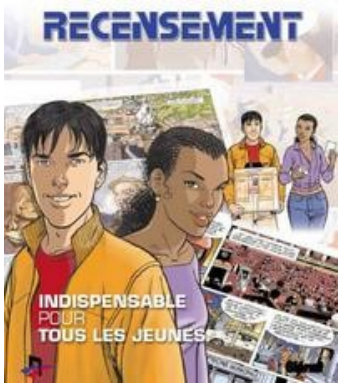

Tous les jeunes de nationalité Française, filles et garçons âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire. A cette occasion, les jeunes seront inscrits d'office sur les listes électorales. Pour cela, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité
- livret de famille des parents
- justificatifs de domicile (facture EDF/GDF, téléphone)

Une attestation de recensement vous sera ensuite remise. Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué (e) à la Journée Défense et Citoyenneté, mais également pour s'inscrire aux différents examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège ou dans les lycées.

Important ! Vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé, régularisez rapidement votre situation à la mairie de votre domicile. Votre demande sera prise en compte.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web : defense.gouv.fr

Rentrée scolaire 2018 - 2019

La rentrée scolaire a eu lieu le lundi 3 septembre pour les écoles élémentaire et maternelle.

Horaire maternelle : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h25 à 11h25 et de 13h20 à 16h20.

Horaire élémentaire: Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Effectifs :

École maternelle : 36 enfants (14 Petite Section, 11 Moyenne Section, 11 Grande Section).

École élémentaire : effectif non communiqué à ce jour.

Enseignants :

École maternelle : Madame DA GLORIA (Directrice) Petite Section et Moyenne Section, Mme MABIT Petite Section et Grande Section.

Adresse du site de l'école maternelle : http://www.ec-rochefort.ac-versailles.fr//

Mail : 0780833G@ac-versailles.fr

École élémentaire : Madame NEUILLY (Directrice) CP CE1, Madame COU-CHAUX CE1 CE2, Monsieur SAUREL CM1, Madame FAURE CM2.
Adresse du site de l'école : http://www.ec-rochefort.ac-versailles.fr//

Mail : 0780283j@ac-versailles.fr

BONNE ANNÉE SCOLAIRE A TOUS !!!!

Calendrier des vacances scolaires 2018 – 2019 - Zone C		
Académies concernées	Paris, Versailles, Créteil	
Prérentrée des enseignants	Vendredi 31 août 2018	
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 3 septembre 2018	
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : Samedi 20 octobre 2018	Reprise des cours : Lundi 5 novembre 2018
Vacances de Noël	Fin des cours : Samedi 22 décembre 2018	Reprise des cours : Lundi 7 janvier 2019
Vacances d'hiver	Fin des cours : Samedi 23 février 2019	Reprise des cours : Lundi 11 mars 2019
Vacances de printemps	Fin des cours : Samedi 20 avril 2019	Reprise des cours : Lundi 6 mai 2019
Ascension	Fin des cours : Mercredi 29 mai 2019 Reprise: Lundi 3 juin 2019	
Vacances d'été	Fin des cours : Samedi 6 juillet 2019	

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

Les dates des vacances scolaires sont données à titre indicatif, sous réserve de changement.

Animations périscolaires

Le nouveau calendrier scolaire de la semaine de 4 jours marque la fin des animations périscolaires qui ont été offertes à nos enfants pendant ces 4 dernières années, grâce aux bonnes volontés des bénévoles qui se sont rendus disponibles pour le plaisir de nos enfants. Un grand merci à Mmes Armand, Brichard, Capy, Carpentier, Daële, Godeau, Mariau, Palfray, Pruvost, et MM. Canal, Mariau.

****

Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)

La rentrée scolaire 2018-2019 a eu lieu le lundi 3 septembre 2018 pour la majorité des élèves. Afin d'aider les parents d'enfants de 6 à 18 ans à assumer le coût de cette reprise de la scolarité, l'allocation de rentrée scolaire (ARS) a été versée depuis le 16 août 2018.

L'ARS est attribuée sous certaines conditions :

- Vous avez à votre charge un ou plusieurs enfants écoliers, étudiants ou apprentis âgés de 6 à 18 ans (pour la rentrée scolaire 2018, l'enfant doit être né entre le 16 septembre 2000 et le 31 décembre 2012). Si votre enfant est âgé de 16 à 18 ans, vous devez au préalable déclarer en ligne qu'il est bien scolarisé dans la rubrique Mon Compte sur caf.fr ou à partir de l'application mobile « *Caf - Mon Compte* ».

- L'enfant doit être inscrit dans un établissement ou un organisme d'enseignement public ou privé, ou encore auprès d'un organisme d'enseignement à distance, comme le Centre national d'enseignement à distance (Cned). En revanche, l'enfant instruit au sein de sa famille n'y donne pas droit.

- Si votre enfant est confié par le juge à l'aide sociale à l'enfance (Ase) ou à un service ou établissement sanitaire ou d'éducation, son allocation de rentrée scolaire sera conservée sur un compte bloqué auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Elle sera versée à votre enfant, à sa demande, quand il sera majeur pour l'accompagner dans son autonomie.

- Vos ressources de l'année 2016 ne doivent pas dépasser un certain montant en fonction de la situation familiale au 31 juillet 2018 .

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web : service-public.fr

Transport des collégiens

Pour les élèves inscrits au collège de Bonnelles ou au collège de St Arnoult-en-Yvelines, vous devez :

- ♦ remplir un formulaire d'inscription Imagine'R,
- ♦ le faire tamponner par le collège accueillant votre enfant, déposer une copie en Mairie,
- ♦ régler le montant forfaitaire en prenant le tarif pour les non boursiers,
- ♦ envoyer l'imprimé et votre règlement à l'Agence Imagine'R 95905 CERGY PONTOISE Cedex en demandant une attestation de paiement. La commune prend en charge un montant forfaitaire de 190€ sur présentation de l'attestation de paiement et d'un Relevé d'Identité Bancaire.

Transport des lycéens, étudiants

Des imprimés carte Imagine 'R sont également à remplir et à faire tamponner par le lycée.

Le règlement est à la charge des parents.

Pour les lycéens, habitant à Longvilliers, la commune participe financièrement à hauteur de 100€ sur présentation du justificatif de paiement de cette carte Imagine'R, d'un certificat de scolarité et d'un relevé d'identité bancaire.

****

Solidarité Transport

La Carte Solidarité Transport (CST)

Il s'agit d'une mesure tarifaire en faveur des personnes aux revenus les plus modestes. Elle s'adresse aux personnes qui résident en Ile de France et qui bénéficient :

- du RSA socle (majoré ou non)
- de l'allocation spécifique de solidarité (ASS pour les chômeurs)
- de la Couverture maladie universelle Complémentaire (CMUC)
- de l'aide médicale d'État (AME)

et à leurs ayants droit.

Comment obtenir vos droits à la tarification "Solidarité Transport" ?

Appelez l'Agence Solidarité Transport Ile-de-France (service RATP) au 0 800 948 999 (appel gratuit depuis un poste fixe, du lundi au vendredi de 8h à 20h). Un correspondant ouvre un dossier à votre nom et vous envoie un formulaire à compléter.

Retournez le formulaire complété et signé, avec une photo d'identité, dans l'enveloppe "T" jointe, accompagné des documents justificatifs qui vous seront demandés: attestation* CMU-C ou AME, ou de votre dernier relevé de situation ASSEDIC, ou d'une attestation du paiement du RSA, ou de votre numéro d'allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales.

♦ *attestation délivrée par les régimes d'assurance maladie.*

Vous recevrez gratuitement votre pass Navigo, ainsi que celui de vos ayants droits éventuels, dans les trois semaines.

Vous devrez ensuite "charger vos droits" sur votre pass Navigo dans le point de vente de votre choix, c'est à dire mettre à jour votre pass Navigo dans une borne RATP ou auprès d'un guichet afin de pouvoir bénéficier d'une réduction ou de la gratuité du transport.

Pour plus d'informations : Agence solidarité transport - 0800 948 999 (appel gratuit depuis un poste fixe du lundi au vendredi de 8h à 20h).

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site du Stif. www.stif-idf.fr

Compteurs électriques Linky

Vous avez été ou serez contactés par Enedis pour la pose des nouveaux compteurs Linky. Cette opération se fait sur rendez-vous et **gratuitement**. Actuellement, chacun est libre d'accepter ou non ce nouvel équipement. Il est plus facile de refuser si votre compteur est situé à l'intérieur de la maison (Enedis n'a pas le droit de forcer votre porte pour le changer). Cependant, si vous refusez aujourd'hui le jour, où il sera nécessairement changé, **le déplacement et le temps de pose seront à votre charge.**

****

La carte Améthyste en ligne

Ce titre de transport est délivré sous réserve d'éligibilité aux personnes âgées, handicapées ou anciens combattants et veuves de guerre.

Le Département des Yvelines met en place une plateforme vous permettant de gérer plus facilement votre abonnement Améthyste. https://amethyste.yvelines.fr ou le CCAS de la Mairie.
Sur le site créer un compte : votre adresse email et mot de passe.

****

Un service de La Poste. L'examen du Code de la route

La Poste nous informe que, dans un souci d'étendre ses services, 600 postes d'examen du code de la route ont été créés en France. Rambouillet en accueille un au 1 place André Thome, ouvert du lundi au vendredi de 9 h15 à 15 h15.

La Poste qui a obtenu l'agrément de l'État le 23 mai 2016 met à sa disposition ses locaux pour permettre aux candidats qui le souhaitent de passer l'examen du code de la route près de chez eux dans les meilleures conditions. Les épreuves collectives sont organisées au prix défini par l'Etat de 30 € dans le cadre de la réforme du permis de conduire inscrite dans la loi du 6 août 2015.

Journées du Patrimoine 15 et 16 septembre

Église de Longvilliers

Quelle était la physionomie de nos hameaux vus par Cassini et les cadastres de Napoléon et d'aujourd'hui ?

Des cartes et plans montreront l'évolution du bâti, illustrés par des photos comparant des vues anciennes et contemporaines.

Un diaporama présentera comment la cartographie a progressé dans la représentation de l'espace avec l'arrivées des nouvelles techniques : la triangulation, la photographie aérienne, l'informatique et les images satellite.

Venez nombreux, en famille, entre amis, c'est gratuit, une occasion de promenade du weekend en visitant notre église.

Samedi 15 septembre de 14h00 à 18h00

Dimanche 16 septembre de 10h00 à 17h00

Rochefort-en-Yvelines

Village

Place des Halles ☎ 01 30 41 31 06

mairie-rochefort@mairie-rochefortenyvelines.fr

- Circuit commenté du cœur historique. Durée: 1h30. Samedi 15 septembre à 14h30. Rdv place des halles, devant le monument aux Morts.

Concert d'Automne à l'église de Longvilliers

Le **samedi 13 octobre à 16h00**, se tiendra dans **l'église de Longvilliers** le 5ème concert organisé par l'Association « Culture et Loisirs à Longvilliers», intitulé « Concert d'Automne ».

Autour de l'orgue de notre église, plusieurs instruments solistes se sont déjà exprimés :

la harpe, la viole de gambe, la trompette, le hautbois, le violon, et l'an dernier la clarinette.

Cette année, nous aurons un concert exceptionnel, réunissant autour de l'orgue, avec à son pupitre **Hélène VILLETTE**, 3 autres artistes :

Cécile GUILLON, violoncelliste,

Barbara SLIWA, flûtiste,

et Bertrand GRENAT, hautboïste.

Avec leur concours, nous visiterons le répertoire baroque et romantique, allemand et italien, et notamment le sublime adagio de ZIPOLI.

Nous verrons comment la musique est venue habiter le cinéma, avec un grand C, et aussi l'histoire avec un grand H.

Le programme est en cours de finalisation.

A l'occasion de la journée du Patrimoine, nous proposerons, lors des visites dans l'église, un flyer, donnant le programme du concert, ainsi qu'un résumé du parcours professionnel et artistique de chacun des artistes.

Venez nombreux faire ce voyage musical avec nous.

Nous vous donnons rendez-vous, le 13 octobre 2018, pour écouter ces merveilleux interprètes et les applaudir.

Entrées adultes : 10 €, enfants : 5 €

Placement libre

Bibliothèque de Rochefort

Horaires

Lundi : 9h / 12h (sauf vacances scolaires)

Mardi : 9h / 12h – 16h30 / 18h30

Mercredi et Samedi : 14h30 / 18h00

Contact

2, Chemin sous la Ville

☎ 01 30 88 40 62

✉ bib.rochefort@wanadoo.fr

Tarifs 2018 - 2019

Adhésion individuelle : 20 €

Adhésion Famille : 25 €

Soirée Lecture et Musique
Vendredi 14 septembre à 20h30 à la Bibliothèque
Isabelle Olivier à la harpe

Jean-Yves Cousseau autour des textes qui accompagnent son dernier livre de photos : de Ronsard à Rilke, de La Fontaine à Desnos, de Montesquieu à Michaux ou Prévert, Crevel, Orwell et bien d'autres.
Un ou deux autres lecteurs les accompagneront peut-être...
La soirée se prolongera avec les artistes autour d'un verre et de quelques gourmandises.
L'entrée est libre mais il faut impérativement réserver en indiquant le nombre de personnes.
Bienvenue à tous en cette rentrée littéraire !

Heure du conte : le dernier mercredi du mois à 15h30 - A partir de 4 ans

Bébés Lecteurs : Les "bébés" de l'année dernière sont rentrés à l'école ! Un nouveau groupe se constitue. Au programme : raconte-tapis, comptines, histoires... Vous pouvez vous inscrire ou pousser la porte au dernier moment. Prochaine séance le **lundi 24 septembre à 10h30**.

Carte Mobilité Inclusion (CMI)

La carte mobilité inclusion, remplaçante des cartes de priorité, d'invalidité et de stationnement

Depuis le 1er janvier 2017, la carte mobilité inclusion remplace les cartes de priorité, d'invalidité et européenne de stationnement.

La carte mobilité inclusion a pour but de **faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie**. Elle est accordée sous conditions et permet à son porteur de bénéficier de certains droits notamment dans les transports.

Délivrée par les MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées), cette nouvelle carte est amenée à remplacer progressivement les anciennes cartes papier. Néanmoins les trois types de cartes délivrées antérieurement demeurent valables jusqu'à leur date d'expiration (31 décembre 2026 maximum).

Trois mentions possibles sur une même carte :

- **La mention « stationnement pour personnes handicapées »** est attribuée à toute personne, atteinte d'un handicap qui réduit de manière importante et durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pied ou qui impose qu'elle soit accompagnée par une tierce personne dans ses déplacements.

Cette mention permet d'utiliser gratuitement et sans limitation de durée, toutes les places de stationnement ouvertes au public. Elle concerne également la tierce personne qui vous accompagne dans le même véhicule.

- **La mention « priorité pour personnes handicapées »** est attribuée à toute personne dont le taux d'incapacité inférieure à 80% rend la station debout pénible.

Cette mention permet d'obtenir une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, dans les espaces et salles d'attente ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public. Elle permet également d'obtenir une priorité dans les files d'attente.

- **La mention « invalidité »** est attribuée à toute personne dont le taux d'incapacité permanente est au moins de 80%.

Cette mention permet notamment d'obtenir une priorité d'accès aux places assises dans les transports en commun, les espaces et salles d'attente ainsi que dans les établissements et les manifestations accueillant du public. Ce droit de priorité concerne aussi la personne qui vous accompagne dans vos déplacements.

En savoir plus en consultant le site Service Public

Prévention démarchages téléphoniques abusifs

De plus en plus fréquemment nous sommes harcelés par des démarchages téléphoniques se remettant de contacts avec des voisins pour offrir des services. Il s'agit en général de prétextes pour nous rendre visite et tenter des actions plus ou moins frauduleuses. Une bonne parade est de nous référer de la mairie qui ne nous a informés d'aucune visite et éconduire ainsi les démarcheurs.

D'une façon générale, ne laisser entrer à votre domicile que des personnes ou organismes ayant officiellement prévenu de leur passage : EDF, GDF, France Télécom...

EDF en particulier rappelle qu'ils ne font pas de démarchage à domicile auprès des particuliers.

• Certains commerciaux se présentent à vous sous le nom d'EDF pour vous proposer de changer d'offre. Or, nous ne venons jamais au domicile de particuliers pour proposer de nouvelles offres d'énergie. Il ne s'agit donc pas d'une démarche d'EDF.

• Des commerciaux vous indiquent que vous avez l'obligation de changer de fournisseur ? C'est faux ! Sachez que vous restez libre de choisir le fournisseur d'énergie que vous souhaitez.

****

Stop - Pub

Moins de prospectus publicitaires dans votre boîte aux lettres, c'est possible ! Il suffit d'y apposer un autocollant Stop Pub (disponible en Mairie).

*****

Sictom

Si vous souhaitez faire enlever vos encombrants, prenez rendez-vous auprès du SICTOM :

Encombrants N° vert : **0800 49 50 61**

Le SICTOM de Rambouillet a désormais un site internet :
www.sictomregionrambouillet.com

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Pour gagner du temps, envoyez vos documents à l'adresse unique. Une seule adresse à retenir :

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

78085 Yvelines cedex 9

*****

Diététicienne Nutritionniste Bénédicte Jourdain

Spécialisée dans les troubles des conduites alimentaires (anorexie, boulimie, hyperphagie...), régimes spécifiques et pertes de poids.
17, rue du Lavoir. Hameau de la Bâte
78730 Longvilliers ☎ 06 85 42 81 89

Facebook.com/pg/b.jourdain.dieteticienne78
et benedicte.jourdain@gmail.com

COMMUNE de
LONGVILLIERS

Fonctionnement du groupement d'achats de BULLION

Approvisionnement en FIOUL DOMESTIQUE - PELLETS STERES DE BOIS – RAMONAGE - ELAGAGE

Saison de Chauffe 2018 - 2019

Contexte :

La commune souhaite pour la saison de chauffe 2018-2019 vous proposer des actions de groupements d'achats auprès de fournisseurs locaux, afin de faire bénéficier d'économies d'échelle aux habitants intéressés.

Services proposés :

Satisfaire les besoins des habitants de Longvilliers en approvisionnement de fioul domestique, stères de bois, pellets, élagage et ramonage pour ceux qui sont intéressés par ce groupement d'achats. Ceci vise à préciser les conditions de mutualisation d'achats et l'engagement du participant au groupement.

Confirmation de commande et conditions de livraison :

Le demandeur se met directement en rapport avec le fournisseur en précisant qu'il fait partie du groupement d'achats de BULLION. Ainsi il officialise sa commande, indique le jour de livraison souhaité.

Le participant du groupement sera informé par le fournisseur (par courriel ou par téléphone selon les éléments indiqués dans la demande d'achats) **au plus tard 48 heures avant** la date de livraison.

En fonction du fournisseur retenu, le créneau horaire pourra être plus précis (matin ou après-midi, ou créneau horaire).

La livraison s'effectuera selon les meilleures conditions économiques du fournisseur retenu (fioul / pellets & bois.).

Pour le fioul, les prix seront fonction du court négocié (bien préciser que vous faites partie du regroupement d'achats de BULLION).

Pour le ramonage et l'élagage, le prix sera établi en fonction du travail à réaliser.

Conditions de paiement :

Le paiement s'effectuera par **chaque participant du groupement.** Selon le fournisseur retenu, le règlement s'effectuera **auprès du livreur** soit par chèque, en espèces, selon la quantité réellement livrée.

Suite à la commande

Le participant du groupement d'achats fera connaître le volume de sa commande par le biais du bon dit de PRÉCOMMANDE au verso, ci-joint, et le transmettra soit :

- par courriel canal.patrice@orange.fr ou mairie.longvilliers@wanadoo.fr, en précisant en objet dans les deux cas : **groupement d'achat de Bullion** ou dans la boîte aux lettres de la Mairie à l'attention de Monsieur Patrice Canal

Ceci a pour but de dresser une statistique des volumes commandés afin de pouvoir négocier ultérieurement les meilleurs tarifs avec les fournisseurs. Soyez donc précis sur l'information de vos commandes..

Pour le bois, aucune commande inférieure à 1 stère par site de livraison ne sera prise en compte.

Pour les personnes qui souhaiteraient passer commande d'élagage, l'intervention de l'un des prestataires ne se fera que sur visite du chantier, afin de vous délivrer une estimation du coût.

IMPORTANT : Plus nous aurons de retour de vos commandes, plus nous pourrons renégocier les tarifs la saison suivante.

Engagement :

Toute **demande d'achats par le biais du BON de PRÉCOMMANDE,** adressée à la Mairie vaut, pour le participant au groupement, l'acceptation des conditions de fonctionnement.

Coordinateur du groupement pour Longvilliers : Patrice Canal. Si questions, canal.patrice@orange.fr ou mairie.longvilliers@wanadoo.fr.

Pas de date limite de réponse à la participation au groupement d'achats.

Commune de Longvilliers

GROUPEMENTS D'ACHATS de BULLION

FIOUL DOMESTIQUE - STERES DE BOIS
GRANULES (Pellets) - RAMONAGE - ELAGAGE
SAISON 2018 - 2019

Les cellules en rouge sont mentionnées à titre d'exemple

SITE A LIVRER

Nom Prénom *	Adresse de livraison	Téléphone *	Courriel *
Mme M. Frileux	*6 Rue des Soleils - Bullion*	*01 30 41 xx xx*	*frileux@orange.fr*

* Nécessaire pour que les fournisseurs vous tiennent au courant de la date de livraison et diverses informations sur vos achats

FIOUL & PELLETS Sté CALDEO 08 01 010 010 (N° vert) // FIOUL DIRECT : 01 69 02 17 04

Fournisseurs	Ordinaire Prix au	Sélection	Supérieur Prix au	Sélection	Quantité litres
Caldeo (1)	**0,856**		**0,856**		
Fioul Direct (2)	**0,800**		**0,800**		

(1) Ce prix de 0,856 est valable jusqu'au 14 juillet ==> nouvelle livraison sur le mois de septembre, maintien du prix mais sans assurance

(2) Ce prix est valable pour les commandes passées jusqu'au 20 juillet ==> Ne peut plus assurer de livraison problème de chauffeur

** PELLETS ou GRANULES pour poêle Palette 66 sacs de 15 kg = 900 kg	
Nb de palettes	299 € la palette

Ou pour le fioul, inscrivez vous sur le site http://plus-on-est-moins-on-paie.fr/

** Baisse de 10 l par palette suppl. (n'hésitez pas à vous regrouper via la Mairie) http://www.caldeo.fr/mes-energies/pellets/total-pellets-premium.html

BOIS Société BLK BARDHI 06 12 17 60 35 - 06 44 77 13 30

Bois de catégorie 1 - Taille des buches				
25 cm (~0,6 m3)	33 cm (~0,7 m3)	50 cm (~0,8 m3)	100 cm (~ 1 m3)	Quantité-Stères
72 €	58 €	52 €	48 €	
			X	5

En 25 / 33 / 50 cm, **5** stères commandés, **6** stères livrés (**1** stère gratuit)
Vous pouvez préciser lors de la commande la grosseur des buches, et l'essence du bois

RAMONAGE Sté BOUVIER 06 08 03 07 74

Rayez les mentions inutiles

Prestation	Prix		
Foyer ouvert	à partir de 75 €		
Insert/poêle	70 €	X	
Poêle à granules (conduit)	65 €		
Chaudière gaz (conduit)	55 €		
Chaudière fioul (conduit)	75 €	X	

ELAGAGE

TRUHE William 01 64 91 47 57 / CARCREFF Sébastien 06 76 49 01 47 / BLK BARDHI 06 12 17 60 35

L'intervention de l'un des prestataires ne se fera que sur visite du chantier afin de vous délivrer une estimation du cout, à vous de retenir le moins disant.

Nom du fournisseur retenu selon devis :

Date :

Signature

IMPORTANT : Afin de pouvoir renégocier les futurs tarifs, déposer ou renvoyer ce document en Mairie ou l'envoyer par email à canal.patice@orange.fr
==> Dans le cas d'une prestation non conforme, nous en informer rapidement pour communication avec le fournisseur, afin de rétablir la situation

« Nettoyage de Printemps »

4ème édition éco- citoyenne pour Longvilliers

Malgré une météo un peu fraîche, le samedi 17 mars, Longvillageois et Rochefortais ont répondu à l'invitation de la nouvelle édition du « Nettoyage de Printemps » animée par nos deux communes volontaires, en coordination par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse et en partenariat avec les syndicats de gestion des déchets.

Cette année, rendez-vous avait été donné sur la place de la mairie de Rochefort.
Les circuits dans nos hameaux ont été, de nouveau, l'occasion pour certains de découvrir des lieux méconnus et pourtant si proches d'eux, tout en profitant d'un bon moment passé ensemble.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir **35 enfants** lors de cette édition 2018 (à quelques inscriptions prêts, nombre similaire à celui de 2017). **Les adultes, quant à eux, ont été malheureusement moins nombreux** que les années précédentes à accompagner leurs propres enfants et à se joindre à cet événement éco-citoyen.

A l'issue de ce bel après-midi de ramassage de déchets en tous genres, tous les participants ont été invités à partager un goûter, offert par les deux Mairies, mettant en avant nos produits locaux très appréciés.
Pour clore cette opération, Messieurs Alles et Lambert ont remis à chaque enfant un diplôme les félicitant pour leur engagement. Mme Gilet et M. Parizot, organisateurs de cet événement, ont remis à tous les enfants des livrets-jeux « Eco-Jardin », ainsi qu'un carnet en papier recyclé (naturellement !!) et des cartes postales représentant la nature et les animaux nous environnant.

Sincères remerciements à tous nos ramasseurs pour cet après-midi éco-citoyen partagé ensemble, en toute simplicité et dans la bonne humeur !
Remerciements également renouvelés pour leur implication et leur fidèle soutien à cette opération, auprès des quelques conseillers municipaux (ils se reconnaitront !) et des directrices & enseignants de nos deux écoles.

Rencontres florales

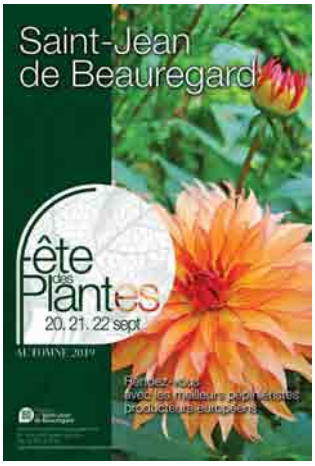

Saint Jean de Beauregard

Les 21, 22 et 23 septembre prochains, la Fête des Plantes d'Automne fleurira au Château de Saint-Jean de Beauregard (91). Situé à moins de 30 minutes au sud de Paris dans un écrin de verdure, le Domaine accueillera près de 250 exposants qui offriront une sélection incomparable de végétaux.
Cette année encore la Fête des Plantes de Saint-Jean s'associe à la Fête de la Gastronomie, tout nouvellement renommée « Goût de France » afin de soutenir sur nos territoires une alimentation saine, locale et écoresponsable et de mettre en avant la qualité des produits et les savoir-faire de nos exposants. Convivialité et partage, seront au rendez-vous autour de plusieurs animations.
De 10h à 18h . Entrée 14€, tarif réduit 11€ ☎ 01 60 12 00 01.

La deuxième édition des « jardins ouverts », se tiendra les 29 et 30 septembre 2018 , dans près de 200 jardins franciliens autour de la thématique du potager. Du Potager du roi aux jardins de Courances(91),retrouvez une programmation ouverte à tous sur : iledefrance.fr/jardinsouverts

La Maison Jean Monnet (Bazoches sur Guyonne 78) : visitez le tout nouveau jardin citoyen européen de la maison de Jean Monnet, modeste demeure au toit de chaume, aujourd'hui transformée en musée. Plusieurs animations seront au programme, dont une marche autour de Bazoches, dans les pas de Jean Monnet, un pique nique dans le parc de la maison, des lectures déambulatoires de textes littéraires et poétiques d'écrivain européens ☎ 01 34 86 12 43 .

La Maison Ravel (Montfort l'Amaury 78) : Arpentez le jardin imaginé par le compositeur Maurice Ravel, autour de lectures et d'explications de ce jardin japonisant ☎ 01 34 86 87 96.

L'Europe des jardiniers à Chantilly du 19 au 21 octobre

Depuis plus de 30 ans, l'événement de référence dans le monde du jardin, né à Courson et transmis à Chantilly en 2015, réunissant 200 exposants dans le majestueux parc du Domaine de Chantilly. L'excellence des pépiniéristes européens choisis par les différents Comités de Sélection, le Jury international des Mérites pour récompenser les plus belles plantes.

Jardins du monde

Jusqu'au 4 novembre : festival « jardins du monde en mouvement », 5 créations éphémères à la cité internationale universitaire ☎ 01 44 16 65 54.

Domaine de Chamarande

Jusqu'au 30 décembre 2018, le Domaine de Chamarande, expose les œuvres aux dimensions exceptionnelles de Philippe Pasqua. Artiste hors norme, autodidacte et dessinateur virtuose, il provoque un dialogue émotionnel avec les spectateurs, par la monumentalité de ses œuvres, tant sculpturales que picturales, qui parlent à l'imaginaire fantastique.

"Exposition Patate!"

Jusqu'au 6 janvier 2019 : exposition « Patate ! », à la Cité des sciences et de l'industrie (19 €) ☎ 01 40 05 80 00.

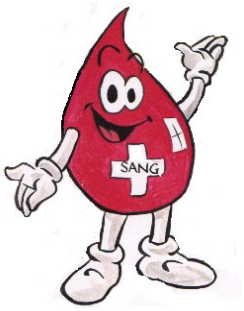

Don de Sang à St-Arnoult le vendredi 12 octobre

Une collecte de sang est organisée à Saint Arnoult en Yvelines

Le vendredi 12 octobre 2018 de 14h00 à 19h00

Salle des fêtes "Le Colombier"

Le sang est indispensable au fonctionnement du corps humain. Rien ne peut le remplacer. La transfusion sanguine est vitale dans le traitement des leucémies, des maladies du sang… et en cas d'hémorragies importantes lors d'accident, opération ou accouchement.

Le don de sang permet de soigner chaque année un million de malades en France grâce aux produits sanguins par transfusion et avec les médicaments dérivés du sang.

En bonne santé, âgé de 18 ans à 70 ans, vous pouvez donner

Pour un 1er don, vous munir d'une pièce d'identité

Donneur, Receveur…

EFS
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
Du donneur aux patients

le lien du Cœur !

Pour toute information :
dondesang.efs.sante.fr
Bruno Munilla 06 84 41 88 16 / bru.munilla@orange.fr
correspondant local de l'association pour le don de sang bénévole Rambouillet – Pays d'Yveline

Les arbres de nos forêts
Zoom sur le buis

Les randonneurs autour de l'abbaye de l'Ouÿe auront remarqué l'abondance des boqueteaux de buis. Un arbre mythique à la croissance lente et au bois très dense. Regardons de plus près.

Le nom scientifique : *Buxus sempervivens.* Le genre *Buxus* recèle plusieurs espèces telles que *balearica* et *microphylla* aux feuilles respectivement plus grandes et plus petites que celles de notre buis commun. De nombreux cultivars sont appréciés des amateurs de jardins. Le nom d'espèce évoque la persistance de ses feuilles toujours vertes... à moins d'être dévorées par un parasite. Ce caractère lui a valu un rôle ornemental valorisé sous forme de topiaires.

Ses inflorescences denses comprennent des fleurs mâles latérales et une fleur femelle terminale. Son bois de couleur jaune se prête à la sculpture de petits objets, notamment des pièces d'échiquier.

On retrouve le buis dans la toponymie de plusieurs localités : Bisseuil, Boisse, Bouisse, Le Buis, Buis-les-Baronnies, Buis-sur-Damville .

Le buis est utilisé dans les rites chrétiens, béni le dimanche des Rameaux il rappelle que 6 jours avant la fête de la Pâque juive, Jésus vient à Jérusalem. La foule l'acclame lors de son entrée dans la ville. Elle a tapissé le sol de manteaux et de rameaux verts, formant comme un chemin royal en son honneur.

Mais tout n'est pas rose, depuis quelques années, le buis est ravagé par la chenille d'un papillon,.

Détectée depuis 2005, venant d'Asie, la Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis)*. envahit progressivement toute la France. C'est une espèce de lépidoptères de la famille des *Crambidae*, originaire d'Extrême-Orient. Introduite accidentellement en Europe dans les années 2000, elle y est rapidement devenue invasive.

La chenille décime les populations de buis jusque parfois deux fois par an en dévorant les feuilles, ne laissant que les rameaux qui se dessèchent entraînant souvent la mort de l'arbuste.

Chenilles processionnaires - Une lutte en toutes saisons

La multiplication des nids de chenilles de ce papillon nécessite d'intervenir pour limiter les risques de contact qui représentent un réel danger pour nos santés et celles de nos animaux domestiques. Plusieurs solutions existent :

- Éradication des nids, à condition qu'ils soient encore habités. Opération souvent délicate du fait de la difficulté de les atteindre. A moins d'être bien équipé ou... d'avoir des talents d'acrobate, l'intervention d'un spécialiste s'impose. Une adresse à Ablis : Respect Elagage M. Pouillot ☎ 06 22 52 79 55 / 01 30 59 19 22.
- Les ceintures (Figure 5) autour des arbres infestés. Elles sont destinées à recueillir les chenilles dans leur descente vers le sol où elles vont nymphoser pour se transformer en papillon. Encore faut-il que ce dispositif soit installé au bon moment. De nombreux sites en proposent.
- L'utilisation de pièges à phéromones (Figure 4) destinées à attirer et capturer les papillons mâles, privant ainsi les femelles de leur géniteur. Une opération facile à mettre en œuvre. Les pièges se trouvent dans les jardineries.

Ces opérations sont donc à programmer en fonction du calendrier du cycle de vie de cet insecte (Figure 1) :

- Les nids sont fabriqués et habités pour l'hiver : lutte mécanique
- La descente des chenilles se fait au printemps (Figure 2) ceinture autour des arbres infestées (Figure5)
- La sortie des papillons a lieu en été : piège à phéromones : Figure 3 et 4.

Un auxiliaire sympathique et écologique dans la lutte contre cet insecte : les mésanges. Favoriser donc leurs nichées.

Pour en savoir plus, un site très complet : *https://chenilles-processionnaires.fr/chenille-processionnaire-du-pin.htm*

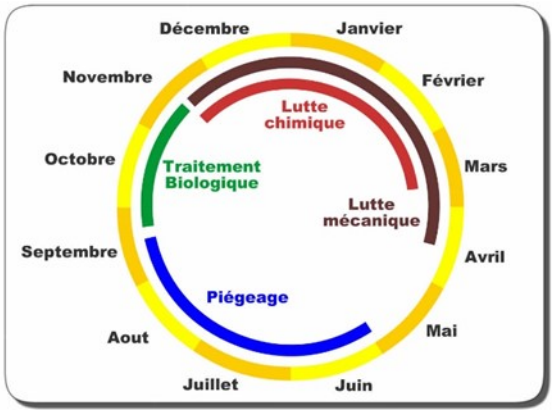

Fig. 1

Fig. 2

Fig. 3

Fig. 4

Fig. 5

QUALITÉ de L'EAU à LONGVILLIERS (année 2017)
AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2017 à Longvilliers, a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés, compte tenu des connaissances scientifiques actuelles.

Les fiches de la qualité de l'eau, attribuent depuis 2016, un "Indicateur global de qualité", qui va de A à D.

A : Eau de Bonne qualité

B : Eau de qualité suffisante qui peut être consommée sans risque pour la santé

C : Eau de qualité insuffisante qui a pu faire l'objet de limitations de consommation

D : Eau de mauvaise qualité qui a pu faire l'objet d'interdiction de consommation.

Cet indicateur global de qualité prend en compte les 31 paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité de l'eau. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable.

L'eau distribuée sur la totalité de la commune de Longvilliers, a un "Indicateur global de qualité" : A - Eau de Bonne qualité.

Origine de l'eau :

Eau distribuée à Longvilliers (sauf hameau de Bouc Étourdi) :

L'eau est d'origine souterraine. L'unité de distribution est alimentée par 4 captages et 2 usines de traitement.

Eau distribuée à Bouc Étourdi :

L'eau est d'origine souterraine. L'unité de distribution est alimentée par 1 captage et 1 usine de traitement.

Gestion de l'eau :

La gestion de l'eau à Longvilliers (sauf hameau du Bouc Étourdi) est assurée **par le SYNDICAT DES EAUX D'ABLIS.**

La gestion de l'eau, au hameau du Bouc Étourdi est assurée par **SFDE (Arpajon).**

Contrôles sanitaires réglementaires :

L'Agence Régionale de Santé (A.R.S) est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable.

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Site Internet de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Ile de France Délégation Départementale des Yvelines : www.iledefrance.ars.sante.fr

Paramètres principaux	Longvilliers (sauf hameau du Bouc Étourdi)		Longvilliers (hameau du Bouc Étourdi)	
	Indice de qualité	Analyses 2017	Indice de qualité	Analyses 2017
Bactériologie Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. ***Limite de qualité : Absence exigée.***	**A**	Nombre de contrôles : 14 Tous les contrôles sont conformes.	**A**	Nombre de contrôles : 8 Tous les contrôles sont conformes.
Nitrates Eléments provenant principalement de l'agriculture et des rejets industriels et domestiques. ***Limite de qualité : 50 mg/l***	**A**	Nombre de contrôles : 5 Moyenne : 10,3 mg/l	**A**	Nombre de contrôles : 5 Moyenne : 18,9 mg/l
Fluor Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. ***Limite de qualité : 1,5 mg/l***	**A**	Nombre de contrôles : 2 Moyenne : 0,1 mg/l	**A**	Nombre de contrôles : 2 Moyenne : 0,1 mg/l
Pesticides Substances chimiques utilisées, le plus souvent, pour protéger les cultures ou pour désherber. ***Limite de qualité : 0,1 µg/l pour chaque substance et 0,5 µg/l toutes substances confondues.***	**A**	Nombre de contrôles : 2 Moyenne maximale mesurée : 0,026 µg/l Molécule à l'origine du maximum : Atrazine déséthyl.	**A**	Nombre de contrôles : 2 Moyenne maximale mesurée : 0,038 µg/l Molécule à l'origine du maximum : Atrazine déséthyl.
Dureté Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degrés français (°f). ***I n'y a pas de qualité pour ce paramètre.***	**Pas de classement en l'absence de limite de qualité.**	Nombre de contrôles : 5 Moyenne : 30,0 °f Eau moyennement calcaire.	**Pas de classement en l'absence de limite de qualité.**	Nombre de contrôles : 5 Moyenne : 27,7 °f Eau moyennement calcaire.

CONSEILS :

Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude.

Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Ça s'est passé à Longvilliers

Nettoyage de Printemps - samedi 17 mars

Carnaval des écoles - samedi 7 avril

Vide Grenier - mardi 1er mai

Commémoration du mardi 8 mai

Ça s'est passé à Longvilliers

Fête des voisins

Le Petit Plessis

Samedi 9 juin

Fête des voisins

Bouc Étourdi

Dimanche 10 juin

<u>À venir</u>

Fête des voisins

La Bâte

Dimanche 16 septembre

12h00 - Place du hameau

Ça s'est passé à Longvilliers

Fête des écoles

maternelle et élémentaire

Samedi 30 juin

****

Fête de Longvilliers - Samedi 30 juin

École maternelle de Longvilliers

Salle de la cantine décorée par Christelle CUZON.

****

La rentrée des classes

École maternelle

École élémentaire

Restaurant éphémère à Longvilliers

Calendrier 2018-2019

Le principe du restaurant éphémère, c'est de partager un repas préparé sur place (salle Les Hirondelles), avec un menu établi au gré des saisons, par un cuisinier professionnel et ses élèves du jour.

Déjeuners (Cours à 8h30 - Repas à 12h30)	Dîners (Cours à 14h00 - Repas à 20h00)
Jeudi 18 Octobre 2018	Vendredi 07 Décembre 2018
Jeudi 15 Novembre 2018	Vendredi 22 Mars 2019
Jeudi 24 Janvier 2019	Vendredi 14 Juin 2019
Jeudi 21 Février 2019	
Jeudi 18 Avril 2019	
Jeudi 23 Mai 2019	

Bulletin à déposer avec votre règlement par chèque à l'ordre de « Culture et Loisirs à Longvilliers »
à la Mairie : 4 Route de Rochefort 78730 Longvilliers
ou à l'association : 16 Route de Rochefort 78730 Longvilliers

Inscription cours de cuisine (40€ par personne)

Nom - Prénom :
Tél - Email :
Nombre de participants :
Date réservée :

Réservation restaurant (35€ par personne)

Nom - Prénom :
Tél - Email :
Nombre de couverts :
Date réservée :

Culture et Loisirs à Longvilliers

Renseignements et réservations
Site : cultureetloisirsalongvilliers.fr
email : cultureetloisirsalongvilliers@gmail.com
Téléphone : 06 13 01 28 94

Comité de rédaction
Gaëlle Gilet
Jeanne Lassimouillas
Chantal Lefèvre
Martine Meunier
Martine Palfray
Marc Alles
Patrice Canal
Pascal George
Michel Lecacheux

Crédits photos :
Christelle Cuzon, Nathalie De Almeida, Sylvie Guéret, Chantal Lefèvre, Marc Alles, Patrice Canal